OFFICE NOTARIAL
Maître Géraldine CLERC - AYALA

Vous trouverez ci-dessous la liste des pièces à réunir en vue de la rédaction d'un compromis de vente de fonds de commerce. Dans la mesure du possible, ces pièces doivent être apportées dès l'ouverture du dossier. Cette liste n'est pas exhaustive. Si certaines des pièces évoquées ne correspondent pas à votre situation, d'autres n'y figurant pas pourraient vous être demandées ultérieurement.

PIECES A FOURNIR

- Pièce d'identité, livret de famille, contrat de mariage (si le vendeur est une personne physique)
- Statuts et extrait Kbis
- Titre de propriété du fonds (sauf si création par le vendeur)
- Bail commercial et coordonnées du bailleur (téléphone/adresse mail)
- Bilans des trois derniers exercices comptables clos et coordonnées de l'expert-comptable (téléphone/adresse mail)
- Diagnostics obligatoires à réaliser en vue de la vente
- Condition d'accessibilité (pour les ERP)
- Contrats de travail de l'ensemble des salariés et éventuellement des diplômes nécessaires à l'exercice de certaines fonctions par certains salariés
- Contrats attachés à l'exploitation du fonds cédé (crédit-bail, contrat de fourniture, contrat d'exclusivité)
- En cas de cession d'un fonds de commerce de restaurant, fournir en plus des pièces ci-dessus, une copie de la licence
- En cas de cession d'un débit de boissons, fournir en plus des pièces ci-dessus, une copie de la licence et du permis d'exploitation

RENSEIGNEMENTS A FOURNIR

- Liste et valorisation du matériel cédé
- Indication des jours et horaires d'ouverture du fonds ainsi que des congés annuels